

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**  
**LE 19 AVRIL 2021**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)**

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	<b>Yves Guillet</b>	<p>Point 3.2 : Avis de motion – règlement d’emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de réfection du parc Logan</p> <p>Il y a, selon le plan, une zone dédiée à l’espace. Or, cette zone coïncide avec l’emplacement de la plaque commémorant la participation des Lambertois à la Première Guerre mondiale.</p> <p>Est-il prévu que ce monument soit restauré, voire relocalisé dans un espace le mettant en valeur, à l’abri des amoncèlements de neige poussés par l’équipement municipal?</p> <p>Est-il prévu que les quelques stèles qui restent au pied des érables plantés dans les années 1920 soient restaurées et mises en valeur?</p> <hr/> <p><b>Réponse :</b> <i>Tous les éléments de commémoration seront conservés et mis en valeur dans le respect des traditions lambertoises. J’en profite pour remercier le travail des bénévoles de la société d’histoire de Saint-Lambert qui nous aide à protéger et à préserver notre histoire et la valeur de St-Lambert.</i></p>	Greffe
2)	<b>Pascal Effray</b>	<p>Point 7.3 : Adoption du plan stratégique de la ville de Saint-Lambert 2021-2025</p> <p>Comment une simple option de la Stratégie d’économie d’eau potable du MAMH, d’installer 380 compteurs d’eau, il faut rappeler que le programme du Ministère n’est pas obligatoire pour les municipalités, devient un point du plan stratégique de la ville de Saint-Lambert 2021-2025, alors qu’installer des compteurs d’eau dans tous les immeubles non résidentiels est une option plus importante qui n’a toujours pas été réalisé par Saint-Lambert, car 47 des plus gros immeubles consommateurs d’eau de la ville dont des immeubles municipaux et des institutions scolaires sont toujours sans compteurs d’eau ?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p><b>Réponse du maire :</b> Le MAMH nous oblige l'installation de compteurs d'eau pour avoir une meilleure appréciation et un échantillon statistique de la consommation d'eau. Les compteurs d'eau sont déjà installés dans les édifices institutionnels, industriels et commerciaux (ICI).</p> <p><b>Complément de réponse :</b> Les 380 compteurs doivent être installés dans le résidentiel.</p>	
	<p><b>Pascal Effray</b></p>	<p>Point 7.3 : Adoption du plan stratégique de la ville de Saint-Lambert 2021-2025</p> <p>Je vous invite à consulter ce nouvel outil de reddition de compte « <b>Le tableau de bord citoyen des infrastructures d'eau</b> », à la dernière page, il y a des recommandations urgentes. Vous savez certainement que Saint-Lambert a les besoins d'investissement par Citoyen en maintien d'actif les plus important de l'agglomération. Quelle est votre stratégie d'ici la fin de votre mandat ?</p> <p><b>Réponse du maire :</b> C'est le ministère qui a ajouté 73 M \$ d'investissements pour du rattrapage. On remercie M. Effray pour son outil de reddition de compte citoyen, mais nous sommes à valider les chiffres.</p>	<p>Grefe</p>
<p><b>3)</b></p>	<p><b>Pierre Sénécal</b></p>	<p>Au conseiller municipal Philippe Glorieux à titre de président du Comité des finances par rapport au point 4.2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020</p> <p>Est-ce que le Comité des finances et des ressources humaines de la Ville de Saint-Lambert a fait une étude comparative du rapport financier de la municipalité par rapport à une ville de même taille dans la région métropolitaine comme Westmount afin de savoir s'il est vrai que nous recevons beaucoup moins de subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec?</p> <p><b>Réponse du conseiller Glorieux :</b> Nous sommes dans les premières municipalités à déposer le rapport financier. Je vous reviendrai avec plus d'information sous peu.</p> <p>À la conseillère municipale Brigitte Marcotte à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme par rapport au point 7.4. Dépôt du rapport d'une experte indépendante sur le projet Quartier Victoria</p>	<p>Grefe</p>



NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Concernant les points 2.1 à 2.5, il faut reconnaître que l'Agglomération de Longueuil n'est pas assujettie aux mêmes règles de démocratie directe que l'est une Ville, comme Saint-Lambert. Les Lambertois y contribuent pourtant la moitié de leurs taxes, et il faut donc passer plus de temps, pas moins, pour expliquer aux concitoyens comment cet argent est dépensé, ainsi que les alternatives qui peuvent exister. Est-ce que le Conseil peut réitérer son soutien à 100% des règles actuelles, en particulier de l'article 61 de la Loi (LECCMA), tel que rappelé déjà à l'Administration de notre chère Ville, le 12 novembre 2019, par le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, M. Richard Villeneuve, afin que les orientations de vote de son représentant à l'Agglo soient toujours celles décidées par le Conseil AVANT qu'elles ne soient débattues au Conseil de l'Agglo?</p> <p><i><b>Réponse du maire :</b> Nous prenons acte. Nous souhaitons que le MAMH se penche sur la gouvernance et sur le déséquilibre fiscal de l'agglomération. Chaque fois que nous avons l'occasion, on tente d'agir pour les intérêts supérieurs de la ville, nous demandons à la ministre de se pencher sur le fonctionnement de l'agglomération.</i></p>	
5)	Serge Gracovetsky	<p>Point 3.3 : Avis de motion – Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)</p> <p>Comment le maire peut-il réconcilier le point 3.3 de l'ordre du jour avec son comportement dans</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - l'affaire d'espionnage TRAK,</li> <li>2 - l'exclusion de conseiller des caucus,</li> <li>3 - les propos insultants qu'il a tenu à l'encontre de certains conseillers tels que révélés dans le journal la Voix de L'Est,</li> <li>4 - du refus de fournir le rapport d'évaluation du DG dans un vote concernant la compensation de ce dernier le 3 février 2021?</li> </ol> <p><i><b>Réponse du maire :</b> J'invite les élus à respecter le code d'éthique et de déontologie afin d'avoir une meilleure gouvernance.</i></p>	Greffe
6)	Hugues Létourneau, président du Réseau écocitoyen	<p>Point 4.5 : Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020</p> <p>Quel est le montant actuel dans le fonds vert? Et quelles sont les dépenses de la Ville qui seront payées à partir de ce fonds?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p><b>Réponse du maire :</b> Le fonds vert est à la hauteur de 122 117 \$. Nous attendons le plan d'action découlant de la politique de développement durable.</p> <p><b>Complément de réponse du DG :</b> Le fonds sera augmenté de 77 883 \$.</p>	
		<p>Point 6.3 : Adjudication du contrat 21GN13SP – Services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance des travaux de réfection du parc Gordon</p> <p>Quel est le projet au parc Gordon?</p> <p><b>Réponse du maire :</b> Le réaménagement du parc. Les pavés des sentiers de ce parc sont dangereux pour la marche. La fontaine a atteint sa fin de vie. Les superficies d'espaces verts seront conservées si non augmentées. Ce soir nous allons passer une résolution pour être accompagnés de professionnels pour aider notre équipe à l'interne pour préparer un projet d'aménagement qui est déjà élaboré et qui sera présenté en temps et lieux à la population. Si vous avez la chance de vous promener dans le parc Gordon, vous verrez que le temps à fait son œuvre et il faut investir pour le remettre au goût du jour.</p>	Greffe
7)	Edith Moranville	<p>Point 6.3 : Adjudication du contrat 21GN13SP – services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance des travaux de réfection du parc Gordon</p> <p>Pourquoi ne pas faire preuve de transparence en faisant une présentation du projet aux citoyens avec tous les détails avant de procéder et de leurs permettre de faire des commentaires. Le prochain conseil ne devrait-il pas avoir le droit de décider des besoins futurs...Pourquoi toute cette précipitation, ça commence à faire beaucoup. Le parc Gordon est très apprécié par tous les citoyens pour son charme et son côté naturel. Il fait partie de l'histoire du village et nous devrions le conserver dans son intégrité malgré la disparition subite de ses plus beaux rosiers il y a plusieurs années et approuvée par un conseil précédent. Ne pourrait-on pas cesser de détruire pour détruire et conserver notre patrimoine urbain?</p> <p><b>Réponse du maire :</b> J'ai répondu à la question précédente, mais je répèterai ceci, nous octroyons ce soir, un contrat à des professionnels pour nous accompagner. C'est la première étape. Nos fonctionnaires sont compétents, ont des idées novatrices, ces personnes vont travailler ensemble et le projet vous sera présenté. Il faut prendre nos responsabilités.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
	Edith Moranville	<p>Point 4.1 : Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires</p> <p>Question adressé à Monsieur Bowles.</p> <p>À titre d'ancien président du comité des finances, pourriez-vous nous assurer que vous en avez bien pris connaissance de cette liste et que grâce à votre rigueur vous voyez à la saine gestion des deniers publiques?</p> <hr/> <p><b>Réponse du conseiller Bowles :</b> <i>J'ai pris connaissance de la liste, mais je n'ai pas la prétention de dire que c'est grâce à ma rigueur qu'on gère bien les deniers publics, je crois que c'est grâce à la rigueur de l'ensemble des élus et de l'appareil municipal.</i></p>	Greffe

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 19 AVRIL 2021

### SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1)	Karl Villeneuve	Est-ce que la ville à l'intention d'adopter une résolution permettant aux électeurs qui auront 70 ans et plus le jour du scrutin de voter par correspondance sachant qu'une résolution en ce sens doit être adoptée au plus tard le 1er juillet 2021.	Greffe
		<b>Réponse du maire :</b> Le président d'élection sera nommé sous peu (3 mai prochain) et nous attendrons ses recommandations.	
		Le 15 mars 2016, le conseil municipal a adopté l'inventaire et le plan de réduction des GES de l'agglomération de Longueuil, incluant <a href="#">le plan d'action pour Saint-Lambert</a> . Un objectif de réduction de 18 % des GES a été fixé.  "Est-ce que la ville peut nous dire si l'objectif de réduire de 18% les gaz à effet de serre a atteint en 2021 suite à l'inventaire et au plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) 2012-2018?"	Greffe
		<b>Réponse du maire :</b> Votre question sera étudiée par la division de l'environnement.	
2)	Pierre Sénécal	À la conseillère municipale Julie Bourgoïn à titre de présidente du Comité de suivi de la politique des familles et des aînés.  Pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas encore adopté une résolution pour une demande de subvention au gouvernement du Québec dans le cadre du programme Programme d'Infrastructure pour les Municipalités Amies des Aînés (PRIMADA), par rapport aux besoins du Conseil des aînés de Saint-Lambert relatif à la Maison Desaulniers, alors que la date limite pour faire une telle demande est à la fin du mois de mai 2021?	Greffe
		<b>Réponse de la conseillère Bourgoïn :</b> Mercredi dernier, le comité de suivi a eu une rencontre pour revoir le projet proposé, nous avons jusqu'au 26 mai pour soumettre le tout. La direction des loisirs travaille très fort pour entrer dans les délais.	

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Au conseiller municipal Loïc Blancquaert à titre de président du Comité de développement durable et d'environnement.</p> <p>Vous avez déclaré que le conseil municipal a majoritairement refusé à deux reprises une demande de subvention pour le pôle Saint-Charles à même le Fonds municipal vert alors qu'à Montréal on a bénéficié d'une subvention de 175 000 \$ pour le projet écoquartier Lachine-Est. Pourriez-vous nous expliquer en détail les raisons invoquées par la majorité des membres du conseil municipal pour s'opposer à une telle demande de subvention alors que les ressources financières de la Ville de Saint-Lambert sont limitées?</p> <p><b>Réponse du conseiller Blancquaert :</b> Ce n'est pas sur le FCM que le vote a porté, mais sur le programme Milieu de vie durable du gouvernement du Québec. Lors de la dernière séance, j'avais lu les projets qui avaient été retenus dans le cadre de ce programme de subvention, c'était très intéressant car on voyait plusieurs éco quartier, le genre de projets dont on aurait pu bénéficier à St-Lambert. Le genre de projets que le gens de St-Lambert veulent. Je ne peux pas me prononcer pourquoi certains élus ont voté contre ça. J'ai vu que Lachine a profité d'un autre programme de subvention, c'est inspirant de voir que des collectivités prennent à cœur leur développement, qu'ils utilisent tous les outils à leur disposition pour le faire le mieux possible.</p>	Greffe
3)	Denis Lecompte	<p>Question pour Philippe Glorieux directeur du CCU</p> <p>Est-ce que la refonte en urbanisme et tous ces règlements seront applicables et appliqués pour le projet en développement sur le terrain aux coins de Elm et Lorne où se trouve un immeuble portant le numéro civique du 263 Elm ?</p> <p><b>Réponse du conseiller Glorieux :</b> Effectivement, actuellement il y a des révisions du PIA et du plan d'urbanisme qui s'appliquent à certaines zones particulières de la ville et qui sont soumises justement à des consultations publiques en ce moment alors pour le cas du 263 Elm, vous savez qu'on est actuellement dans une démarche de consultation publique qui vient de passer on attend certaines informations de la part du promoteur de ce projet et donc qu'il va y avoir d'autres consultations qui vont se faire.</p> <p>Dans le document BC2 Réfléchir l'espace Concernant l'usage et la densité de la zone RD-17 Elm/St-Denis on recommande : Nombre d'étages max.: 4 (peut être augmenté à 5 et la hauteur à 17 mètres pour les constructions situées à plus de 25 mètres des zones MI-6 et CB4.) Taux d'implantation au sol : 50 %</p>	Greffe



NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>La dérogation pour l'immeuble au 263 Elm permet une hauteur de 15,5 mètres de haut avec une implantation au sol de 66% et ce à 4,5 mètres d'une maison de 7,12 mètres de haut ! Ne craignez-vous pas que cette dérogation soit utilisée dans l'avenir pour servir d'autres promoteurs pour d'autres projets.</p> <p><b>Réponse du maire :</b> Ce n'est pas une dérogation. Le projet est conforme à la réglementation en vigueur, avec les normes ayant trait aux dérogations mineures.</p>	
4)		<p>Étant donné le départ imminent du DG, quels sont les plans de l'administration pour le remplacement de celui-ci et du plan de transition? Est-ce que le conseil permettra au futur conseil de prendre la décision finale sur le nouveau DG ou du moins d'avoir une période de probation qui permettra aux nouveaux élus de se prononcer? Je crois qu'il est souhaitable que les nouveaux élus approuvent le choix du nouveau DG pour qu'ils s'engagent par le fait même de travailler en équipe.</p> <p><b>Réponse :</b> Nous sommes en discussion sur le sujet. Et le conseil va statuer très prochainement.</p>	Greffe
	François Girard	<p>Alors que M. Brodeur énonce publiquement que les citoyens de Saint-Lambert ont dans leur ADN de chialer, quelle est la position de chaque conseiller par rapport à de telles insultes et mépris envers les citoyens qui vous ont élus pour les représenter?</p> <p><b>Réponse du maire :</b> M. Girard, je peux vous dire que le choix des mots est mal approprié. Ce que vous rapportez est exact, ce sont des mots qui auraient pu être dits autrement, si ça vous a offusqué, je m'en excuse. Les mots auraient pu être choisis différemment.</p> <p><b>Réponse du conseiller Rodrigue :</b> Le maire s'est excusé pour cette fois-là, mais à plusieurs reprises il y a eu des propos méprisants envers des citoyens. Ce soir il a eu des propos méprisants envers un élu, c'est une mauvaise habitude qu'il a. Souvent il nous clame que le respect est très important, mais je vous rappellerai qu'en mars 2019, j'ai dénoncé publiquement l'intimidation donc certains élus faisaient l'objet de la part du maire. Est-ce qu'il va changer son comportement ? C'est évident que non, c'est des choses qu'on ne pourra pas changer. Je ne peux apprendre au maire Brodeur comment débattre. Les gens peuvent avoir des opinions opposées, mais je pense que dans une discussion, on est capable d'énoncer nos idées. C'est sûr que depuis quelques semaines, vous avez sûrement entendu qu'il allègue qu'il se fait manquer de respect qu'il se sent harcelé. Moi je trouve que c'est une défense de gens qui n'hésiteront pas à dire des choses qui ne sont pas nécessairement vrai plutôt que de travailler à la recherche du bien commun. Les propos ne sont pas vexatoires parce qu'ils ne font pas notre affaire, ça s'appelle de la politique. Je ne pense pas que la tendance</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>dans laquelle on s'en va politiquement est souhaitable non plus, il faut que les gens soient capables d'énoncer des idées, de débattre des opinions qui sont opposées. A la fin de la journée, on devrait être en mesure de faire des consensus. C'est comme ça qu'on devrait traiter nos citoyens. Moi je ne veux pas qu'on manipule la vérité.</p> <p><b>Complément de réponse du maire :</b> Moi je n'ai jamais envoyé de texto traitant le directeur général et le maire de crapules.</p>	
5)	Thierry Dubé	<p>Les citoyens du district 4 de Saint-Lambert constatent depuis plusieurs années une dangerosité sur la rue d'Arran, entre la rue de Rothesay et la rue Alexandra. Les véhicules y circulent à une vitesse excessive et les automobiles arrivant des rues transversales comme du Régent ou Whimbey peinent à entrer sur d'Arran en sécurité tant les véhicules y roulent à toute vitesse.</p> <p>Malgré les demandes répétées, entre autres auprès de Madame Julie Bourgoïn, conseillère du district, rien n'est fait pour apaiser la circulation.</p> <p>Est-ce que le maire peut s'engager à faire installer un panneau d'arrêt au coin de l'avenue du Regent ou de la rue Whimbey, afin de sécuriser les déplacements et d'y ralentir le trafic circulant sur la rue d'Arran?</p> <p><b>Réponse du maire :</b> Il est toujours prévu d'installer un afficheur de vitesse sur la rue Arran, entre les rues Rothesay et Alexandra.</p> <p><b>Complément de réponse de la conseillère Bourgoïn :</b> J'aimerais profiter de la question de M. Dubé pour commenter sur le dossier de la vitesse dans la communauté globale de St-Lambert en début puis ensuite je commenterai sur Arran. Je comprends que le risque d'accident en présence d'excès de vitesse est augmenté grandement et ce encore pire pour les cyclistes et les piétons. Il est primordial de gérer la vitesse sur le territoire. Il faut admettre qu'à St-Lambert, plusieurs actions concrètes ont été prises en ce sens. Le code de sécurité routière du Québec fixe une limite de 50 km pour toute l'agglomération en permettant aux municipalités de modifier la limite. St-Lambert a fait le choix de prioriser la sécurité avant tout, d'instaurer le 30 km sur le territoire, ceci a beaucoup contribué à une sécurité accrue dans nos rues. Les statistiques le démontrent bien. La ville continue d'implanter des aménagements modérateurs de vitesse. Nous sommes toujours en étude de plusieurs situations sur le territoire pour modérer la vitesse sur de nombreux tronçons de rue. Parmi les aménagements les plus courants au Québec, la plupart sont présents ici sur le territoire. Dont les dos d'âne allongés, les passages pour piétons surélevés, les avancées de trottoirs aux intersections, les bollards, toutes sortes de forme d'aménagement paysager. Ces méthodes pour modérer la vitesse sont reconnues pour être plus efficaces qu'un stop. Cette intervention n'est pas du tout conseillée pour un outil de modération de vitesse, mais plutôt comme un moyen de</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>permette l'accès à une rue lors d'un trop gros volume de trafic. Ce n'est pas la première fois qu'on nous demande des stops et que le comité ne recommande pas nécessairement la position d'un stop mais plutôt d'autres méthodes de modération.</p> <p>Pour Arran, la ville a effectué des comptages de vitesse en 2007 les moyennes pour 85% des autos était entre 33 et 47 km/heure. Nous pourrions refaire un comptage cet été pour voir si la situation s'est détériorée. Il est prévu d'installer un afficheur de vitesse, ceci est reconnu pour avoir un bon effet modérateur. Il est toujours possible de demander un dos d'âne, il faudrait l'appui d'une majorité de citoyens voisins de l'installation. En discutant avec des citoyens de ce quartier, ils ne veulent pas de dos d'âne. Ce n'est pas la solution la plus populaire. La situation va être portée à l'attention du SPAL demain au comité de gestion des déplacements. Une surveillance policière va y être accrue dans les jours qui vont suivre. J'ai noté selon vos voisins que la vitesse est pire entre 19h et 21h la semaine. Je ne sais pas ce que préconise le maire, il ne décide pas ces choses-là tout seul, même si votre question lui est adressée. Mais je me suis permis de répondre parce que vous avez suggéré que je ne fais rien pour apaiser la circulation et je tenais à me défendre car ce n'est pas vrai. Vos enjeux sont entendus j'en suis bien au courant et je souhaite comme vous que nos rues soient les plus sécuritaires possibles, je suis au fait et on tente dans la mesure du possible, d'aller chercher des statistiques sur le territoire et de prendre des bonnes décisions. La ville a beau installer les mesures les mieux recommandées, il n'y a rien de plus efficace qu'un rappel à tous que la rue n'est pas une piste de course, la modération a toujours meilleur goût.</p> <p><b>Complément de réponse du conseiller Blancquaert :</b> Le stop c'est pas le meilleur moyen, mais qui fonctionne quand même et dans la mesure où on ne retravaille pas la trame de rue à chaque année ça m'apparaît quelque chose, une solution rapide à mettre en œuvre. Toujours se fier au tome 5 du livre des ingénieurs, moi ça marche pas donc j'ai demandé des stops dans mon quartier, malheureusement ça n'a jamais marché. Le comité de gestion des déplacements s'est toujours opposé, je vous comprends les citoyens car moi aussi je demande et ça n'arrive pas.</p> <p><b>Complément de réponse de la conseillère Bourgoin :</b> Les stops, le comité de gestion des déplacements, c'est pas décisionnel, on fait des recommandations, c'est le conseil qui décide.</p> <p>La ville de Saint-Lambert a installé un panneau d'arrêt sur le boulevard Queen, devant l'entrée privée des véhicules de services du golf de Saint-Lambert. Il n'est situé ni devant une traverse piétonnière ni devant une intersection. Elle permet à un citoyen corporatif privé d'avoir la priorité pour s'aventurer sur le chemin public. La ville peut-elle s'engager à retirer cet arrêt qui consiste en un privilège accordé au golf à l'encontre des citoyens et utilisateurs du réseau routier public et à déplacer cet arrêt sur la rue d'Arran, au coin de l'avenue du Regent ou Whimbey</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>ou des citoyens craignent pour la sécurité de leurs enfants, familles et des automobilistes qui veulent s'y engager sécuritairement.</p> <p><b>Réponse :</b> Ce dossier sera soumis au Comité de gestion des déplacements. Mais en période estivale la visibilité est difficile pour l'automobiliste pour voir quelqu'un qui sort du club de golf. C'était pour des raisons de sécurité que ça avait été installé à cette époque. Votre question sera transmise à nouveau au comité de gestion des déplacements pour une nouvelle étude.</p>	
6)	Edith Moranville	<p>Question à Madame Bourgoïn Avez-vous pu prendre connaissance des états financiers du Festival Classica ? Comme Le Festival Classica ne pourra toujours pas offrir de concerts durant l'été 2021 à Saint-Lambert à cause de la pandémie, je voudrais savoir quand cet organisme procédera au remboursement des dernières subventions comme spécifié dans l'entente entre le Festival Classica et la ville. Des concerts déjà enregistrés sur le Web devraient-ils recevoir les mêmes subventions de la ville? Considérant que le Festival présentait aussi ses concerts dans 9 autres villes, savez-vous si, elles contribuaient aussi généreusement par des subventions financièrement à cet organisme ? L'utilisation des fonds publics ne devrait-elle pas être une préoccupation majeure par les membres du conseil?</p> <p><b>Réponse de la conseillère Bourgoïn :</b> <i>Premièrement les états financiers de Classica sont disponibles pour tous les élus qui veulent les voir et ceci depuis quelque mois à l'hôtel de ville. Il n'est pas question de remboursement quelconque en ce moment.</i></p> <p><i>La ville a signé une entente de partenariat avec Classica que la majorité des membres du conseil ont décidé d'honorer. J'y crois, cet événement a amené un rayonnement et une qualité de vie estivale à notre communauté depuis plusieurs années maintenant et va continuer de le faire pendant longtemps encore, je nous le souhaite. Je lève mon chapeau aux organisateurs. En ce qui a trait aux événements de Classica dans d'autres villes, ces concerts ont tous été financés en entières par ces villes autres. C'est complètement séparé. Les organisateurs nous ont assuré qu'aucun argent des contribuables de St-Lambert n'a été utilisé pour financer les activités à l'extérieur.</i></p> <p>Question à M Le Chatelier Lors de la présentation du projet du Magazine Vivre Saint-Lambert, on nous a affirmé publiquement que grâce à la publicité, les frais de cette publication seraient à coût nul... Comme il n'y a pas de publicité, combien nous coûte cet outil de "communications" et pourquoi n'y a-t-il pas de publicités des commerçants locaux dans ce magazine pour en réduire les</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>coûts comme promis. M LeChatelier, vous nous aviez également informé qu'une page serait aussi disponible pour que les conseillers puissent y présenter leurs projets et commentaires comme fait le maire, et pourquoi les citoyens ne pourraient-ils pas s'exprimer librement eux aussi, dans une page d'opinions par exemple, puisqu'ils contribuent financièrement aux coûts de cette publication par leurs taxes?</p> <p><b>Réponse du conseiller Le Chatelier :</b> <i>Concernant les publicités, j'étais le seul conseiller élu qui proposait qu'il y ait des publicités des commerces locaux qui auraient permis de payer l'impression et de favoriser le commerce local. Par contre, la majorité au conseil a décidé de ne pas le faire et j'ai accepté la décision de la majorité malgré que j'étais profondément contre. Dans un deuxième temps, considérant le coût, ce qui a été dit ce n'était pas que la publicité aurait amené ce coût-là à coût nul, c'est le fait que ça remplaçait plusieurs publications et puis je suis surpris que vous soyez contre un outil de communication. Si on communique juste par Facebook et la séance du conseil, ça devient très ennuyant. Est-ce que les citoyens devraient pouvoir s'exprimer dans le magazine, personnellement je crois que ça peut être une bonne idée, mais ce n'est pas de mon ressort, il faut en parler au conseil. Est-ce que les élus pourraient avoir un espace pour communiquer des idées, je crois également que c'est une bonne idée, mais encore-là, ce n'est pas de mon ressort, mais c'est une bonne idée.</i></p>	
7)	Charles Etienne Robert	<p>Concernant l'installation probable de compteur d'eau à l'intérieur des résidences de notre ville, je crois qu'un compteur d'eau n'est pas la solution. Mais si la ville y tient absolument, ne pourrait-on pas commencer par installer des compteurs d'eau aux robinets d'arrosage extérieure ? [...] Il est certain qu'il y a un problème de surconsommation d'eau potable à Saint-Lambert. C'est pourquoi je propose que le conseil et les employés de la ville, au niveau du génie, mettent en place une journée de consultation publique afin que tous participent pour trouver des solutions à ce problème environnemental.</p> <p><b>Réponse du maire :</b> <i>C'est le MAMH qui oblige la ville de fournir un meilleur échantillon statistique. On doit se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales.</i></p> <p>Au sujet des subventions pour toilettes à faible débit, on peut lire sur le site internet de la ville que seulement 2 demandes par propriété sont acceptées. Ainsi on favorise uniquement la maison unifamiliale et les plex ! On délaisse ainsi les immeubles à logement, pourquoi une telle décision ? Pourquoi une politique environnementale à deux vitesses ?</p> <p><b>Réponse du maire :</b> <i>Nos programmes font l'objet d'analyse annuellement et nous espérons que les citoyens résidentiels en profitent.</i></p>	